

Recommandations de diasporas¹ en Europe

au Dialogue de haut niveau des Nations unies sur la migration internationale et le développement relativement au programme de développement post-2015

Considérant le large éventail de compétences, capacités et qualifications des membres des diasporas, y compris et sans restriction celles des acteurs du développement, des entrepreneurs, des investisseurs, des experts techniques, des défenseurs de politiques et des bienfaiteurs ;

considérant le rôle transnational exceptionnel des diasporas comme catalyseurs et connecteurs des pays d'origine et de destination, et pour un développement plus efficace ;

considérant que les diasporas sont d'importants nouveaux partenaires du développement mondial ;

considérant qu'un nouveau partenariat mondial pour le développement doit s'appuyer sur des conditions également élaborées, respectées et représentées par toutes les parties ;

considérant la nécessité de supprimer les obstacles entravant l'engagement des diasporas en faveur du développement en facilitant la mobilité, les droits de résidence et la portabilité des droits sociaux, en favorisant la reconnaissance mutuelle des qualifications et en acceptant le principe de la double nationalité ;

considérant le rôle des jeunes comme intermédiaires du changement en général et le potentiel des jeunes des diasporas à créer des emplois d'une manière générale ;

considérant que les femmes des diasporas occupent une place particulière leur permettant de tirer parti de leur exposition à différentes normes culturelles et sexospécifiques afin de diriger le développement transformationnel à tous les niveaux de la société, et que l'évolution de la perception de la discrimination, des attitudes et des valeurs culturelles est un processus qui prend du temps.

En conséquence, nous recommandons

- 1. La reconnaissance du rôle joué par les diasporas comme catalyseurs du développement mondial dans tous les objectifs de développement post-2015.** Toutes les réalisations en matière de développement doivent être mesurées à l'aune de l'engagement qualitatif et quantitatif des diasporas participant au développement. Une **plus grande visibilité** doit être donnée aux contributions des diasporas grâce aux **médias spécialisés** qui alimentent les principaux médias nationaux et transnationaux, en s'appuyant sur les bonnes pratiques. Cela ne doit pas se limiter au pays de destination mais doit également tenir compte des questions de gouvernance dans les pays d'origine.

¹ 59 participants de diasporas et de communautés de migrants de toutes les régions du monde et vivant actuellement dans 14 pays européens ont participé à la table ronde des diasporas et du développement (*Diaspora and Development Roundtable*) les 27 et 28 juin 2013 à Eschborn, Allemagne, organisée et accueillie par le CIM/la GIZ en collaboration avec l'ICMPD et la SDC, en association avec l'ICMC.

2. Le meilleur moyen de faciliter une coopération concrète consiste en la **création de plateformes pour et par la diaspora**, plateformes qui sont soutenues par **les principales parties prenantes** au niveau international, national et local, et **agissent en partenariat avec elles**. Les gouvernements et organismes intergouvernementaux doivent soutenir la création de ces plateformes.
3. Il faut améliorer le **partage des connaissances entre les acteurs de la diaspora**, les acteurs économiques et les États pour renforcer les liens entre différents marchés et pour tirer parti des connaissances transnationales de la diaspora. Il est possible d'améliorer la création d'emplois en **organisant des espaces professionnels communs** regroupant la **diaspora, le secteur privé, les agences de développement et les ONG** dans les pays d'origine et de destination.
4. **Les États et organismes intergouvernementaux doivent créer des partenariats avec les diasporas dans le domaine des activités de développement** en les faisant participer aux processus décisionnels et en travaillant en partenariat avec elles dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de développement au niveau international, national et local, dans les pays d'origine et de destination. À cette fin, chaque État et organisme intergouvernemental doit **nommer un point focal** facilement accessible par leurs diasporas.
5. Il faut encourager les gouvernements à **affecter un certain pourcentage de leur aide au développement** aux activités de développement menées par les **organisations de diasporas** et en collaboration avec elles, y compris à compléter les investissements des diasporas pour le développement.
6. Il faut renforcer les **organisations de diasporas communautaires** en leur offrant des programmes de renforcement des capacités leur permettant de contribuer de manière significative au développement.
7. **Les lois et politiques migratoires** nationales et internationales **exposant les femmes à des risques** et les forçant à accepter des situations où elles sont vulnérables et exploitées doivent être **modifiées**. Les femmes vulnérables et celles qui sont déjà de puissants agents du changement social dans les pays d'origine et de destination doivent être soutenues par des politiques appropriées et leurs contributions doivent être reconnues de sorte qu'elles puissent exploiter pleinement leur potentiel et contribuer au développement socio-économique à l'échelle mondiale.
8. Il faut renforcer le **rôle joué par les femmes migrantes dans la consolidation de la paix** et la résolution des conflits ; il faut garantir leur représentation et leur participation aux processus de consolidation de la paix.
9. **Il faut soutenir les entrepreneurs immigrés – hommes et femmes** – en tant que moteurs du développement économique et social et **leur donner les moyens** de continuer à créer des entreprises sociales durables et innovantes.
10. Il faut s'attaquer au **non-alignement des systèmes éducatifs avec les besoins du marché du travail** en faisant une distinction entre qualifications et compétences et en encourageant la gestion de réseaux et les compétences entrepreneuriales exigées par la mobilité et par le marché mondial du travail.
11. En vue de garantir un emploi pour tous, il faut **encourager la mobilité et l'intégration régionales** en prenant des mesures visant à garantir l'égalité d'accès aux **marchés du travail** et à l'inclusion sociale.
12. Il faut garantir la **représentation des migrants** au niveau local, national et international, par exemple dans les organismes gouvernementaux ; le **droit de vote** doit être accordé au niveau local et aux niveaux supérieurs.